

MINI-STAGES 2017

Procédure à destination des collèges et lycées

Nous vous remercions de votre intérêt pour le Lycée des métiers Jacques de FLESSELLES.

Nous aurons le plaisir d'accueillir certains de vos élèves, pour une **découverte** de notre **établissement** et de **ses filières**.

Les mini-stages se dérouleront sous forme de modules d'une durée de **2 heures**, animés par un **professeur de la spécialité** envisagée.

Voici la procédure que nous avons définie :

A) Candidatures

- 1- Suite à la publication de l'offre de mini-stages, les établissements font parvenir leurs demandes uniquement par mail (ministages.flesselles@ac-lyon.fr). La présente procédure est adressée en retour, valant accusé de réception de la candidature.

B) Constitution des groupes

- 2- Le bureau du DDFPT (directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques) traite les demandes et constitue une liste de candidatures.
- 3- Lorsqu'un groupe de 6 stagiaires est constitué, la date de la séance est arrêtée.
- 4- Les établissements reçoivent alors la **convention-convocation**, avec la date et l'heure du début du stage, à transmettre aux élèves concernés... pour information et signatures de l'EPL et parents.

C) Déroulement du mini-stage :

- 5- Le jour du mini-stage, les élèves se présentent, à l'heure prévue, à l'établissement. Le professeur chargé du mini-stage vient chercher les stagiaires à l'entrée de l'établissement (hall central, face à la loge). **Ne seront acceptés que les élèves munis de leur convention-convocation ET de leur carte d'identité (ou leur carnet de correspondance avec photo).**
- 6- Le professeur prend la responsabilité du groupe : émargement ; consignes de sécurité... Lors de la séance, il veille à aborder les pré-requis et les qualités nécessaires à la réussite du Bac Professionnel de sa spécialité.

D) A l'issue du mini-stage

- 7- A l'issue de la présentation, après un entretien avec l'élève, il émet un bref avis sur les stagiaires (ponctualité/comportement ; intérêt/implication ; éventuellement, aptitudes).
- 8- Le bureau du DDFPT transmet aux établissements d'origine un état des présences, ainsi que l'avis de l'enseignant, pour favoriser l'orientation concertée.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le lycée au 04 72 10 22 22.

Le directeur délégué aux formations
professionnelles et technologiques
Armand URVOY